



CH-3003 Berne, SG-DETEC

A l'attention
des partis politiques
des associations faîtières des communes, des
villes et des régions de montagne
des associations faîtières de l'économie
des milieux intéressés

Berne, le 21 septembre 2012

Projet de construction et de financement d'un corridor 4 m pour le fret ferroviaire sur l'axe du Saint-Gothard
Ouverture de la consultation

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil fédéral a chargé le DETEC le 21 septembre 2012 d'exécuter une procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières nationales de l'économie et des milieux intéressés, à propos du projet mentionné sous rubrique, ce que nous accomplissons par la présente en nous adressant à vous.

Nous vous prions de nous remettre votre prise de position avant le 21 décembre 2012

à Office fédéral des transports
Division Financement
3003 Berne
ou finanzierung@bav.admin.ch

Les Chambres fédérales ont chargé le Conseil fédéral de prendre des mesures et d'entreprendre des démarches en vue de la mise en place d'un corridor ferroviaire ininterrompu de 4 m de hauteur aux angles sur l'axe du Saint-Gothard entre Bâle et Chiasso (motion 10.3914 Hochreutener, motion 10.3921 Büttiker et motions 12.3330 et 12.3401 de la Commission des transports et des télécommunications).

Le but du corridor 4 m est l'acheminement de semi-remorques d'une hauteur aux angles de 4 m en transport combiné. Pour y parvenir, il faut aménager le profil d'espace libre sur les lignes d'accès au tunnel de base du Saint-Gothard.

Le projet à mettre en consultation comprend les mesures nécessaires au corridor 4 m sur l'axe du Saint-Gothard. La réalisation s'achèvera en 2020. Les coûts de l'aménagement sont estimés à 940 millions de francs, dont 710 à affecter aux mesures en Suisse et 230 à des prêts en vue d'un

financement préalable des travaux sur les lignes d'accès à la NLFA en Italie. Ces mesures seront financées par le fonds FTP (plus tard « fonds d'infrastructure ferroviaire »).

Comme les auteurs de la motion demandent que le corridor 4 m soit mis en exploitation dès l'ouverture du tunnel de base du Ceneri (vers 2020), il faut qu'une solution de financement soit en vigueur dès 2014 : le projet est donc urgent. Le projet mis en consultation contient les grandes lignes du concept de réalisation d'un corridor 4 m. Diverses indications du rapport explicatif (coûts, projet de construction) sont fondées sur les connaissances actuelles et seront consolidées pendant la consultation.

Veillez trouver en annexe le projet mis en consultation avec les adaptations juridiques ad hoc. Vous pouvez télécharger d'autres exemplaires à l'adresse <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html> ou les commander en écrivant à info@bav.admin.ch.

Bien entendu, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire : Pierre-André Meyrat (Pierre-Andre.Meyrat@bav.admin.ch, directeur suppléant, chef de la division Financement, tél. 031 / 322 57 57) et Arnold Berndt (Arnold.Berndt@bav.admin.ch, chef de la section Trafic marchandises, tél. 031 / 323 05 33), répondront à vos questions.

Meilleures salutations

Doris Leuthard
Conseillère fédérale

Annexes :

- Projet de consultation (d, f, i)
- Liste des destinataires de la consultation (d, f, i)
- Catalogue de questions (d, f, i)